



Le 2 novembre 2021

TABLE DES MATIÈRES

M. G. Arseneault

L'hon. M. Savoie

M. C. Chiasson

M. C. Chiasson

M. Melanson

GOUVERNEMENT

L'hon. M. Higgs

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Cardy

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Bourque

L'hon. M. Cardy

M. Bourque

L'hon. M. Higgs

M. Bourque

L'hon. M. Cardy

M. McKee

L'hon. M. Steeves

M. McKee

L'hon. M. Higgs

M. Coon

L'hon. M. Higgs

M. Coon

L'hon. M. Higgs

M. K. Arseneau

L'hon. M. Steeves

M. Austin

L'hon. M. Higgs

M. Austin

L'hon. M. Higgs

M^{me} Conroy

L'hon. M. Cardy

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

M. G. Arseneault (Campbellton-Dalhousie, L) : Monsieur le président, j'aimerais souhaiter bon retour à tous nos collègues et je tiens à souligner que, après ne pas avoir siégé pendant une longue période, nous prolongeons habituellement de 15 minutes la première période des questions. Il nous faudrait le consentement unanime, et je vous prierais, Monsieur le président, de demander le consentement unanime pour prolonger de 15 minutes la période des questions seulement pour aujourd'hui.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Merci. Avons-nous le consentement?

Des voix : Oui.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Nous avons le consentement.

Rappel au Règlement

L'hon. M. Savoie (Saint John-Est, ministre responsable de la Francophonie, leader parlementaire du gouvernement, PC) : Merci, Monsieur le président. Avant que nous commençons la période des questions, j'aimerais vous demander de rappeler à l'ordre le député de Victoria-La-Vallée pour ses propos selon lesquels le gouvernement aurait « détourné des fonds ». En fait, cela figure dans le *Code criminel* du Canada, donc le député accuse le gouvernement d'activités frauduleuses. J'aimerais que vous demandiez au député de retirer ses propos.

M. C. Chiasson (Victoria-La-Vallée, L) : Excusez-moi, Monsieur le président. Je suis désolé. J'essayais simplement de dire que les fonds ont été affectés pour une certaine raison.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Monsieur le député, veuillez vous rétracter, sinon, nous allons...

M. C. Chiasson (Victoria-La-Vallée, L) : Eh bien, Monsieur le président, c'est avec respect que je retire mes paroles.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Merci.

Questions orales

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, j'aimerais dire que j'appuie complètement la déclaration de mon collègue, le député de Campbellton-Dalhousie, à l'égard des territoires non cédés des Premières Nations de la province. Nous soutenons cette idée, et, selon nous, il s'agit d'un fait.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

GOVERNEMENT

Nous ne siégeons pas depuis quelques mois, et la province est dans un piètre état. Le premier ministre et son gouvernement ont créé un si grand nombre de gâchis que nous ne savons même pas par quoi commencer. Je vais vous donner quelques exemples. Pendant l'été, le premier ministre a décidé qu'il était l'expert en santé publique. Regardez le gâchis dans lequel nous nous trouvons en raison de la quatrième vague. Le premier ministre a décidé qu'il était l'expert en matière des traités de paix et d'amitié conclus entre nous et les Premières Nations. Regardez le gâchis dans lequel il nous a plongés. Le premier ministre a décidé qu'il était l'expert en tant que négociateur en chef. À quel moment le premier ministre cessera-t-il de faire des gâchis et à quel moment les réparera-t-il?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je suis ravi d'être de retour. C'est vrai. En ce qui concerne l'assouplissement des restrictions et le passage à la phase verte, nous n'entrerons pas dans tous les détails à cet égard. Le député d'en face, le chef de l'opposition, a certainement été présent lorsque tous les faits ont été évalués et que les décisions ont été prises ; il peut donc répondre à sa propre question, Monsieur le président.

En ce qui concerne la situation entourant les Premières Nations et notre orientation future, Monsieur le président, la province est visée par des poursuites judiciaires. La province fait l'objet d'une poursuite, laquelle vise 60 % de son territoire, et cela comprend tout. Il n'y a eu aucune réserve à cet égard. Le procureur général ou la ministre des Affaires autochtones peuvent en parler davantage. Nous avons — du moins, je crois que nous avons — le devoir de représenter tous les gens de la province, et ce, de façon égale. Lorsque 60 % du territoire fait l'objet de poursuites, il faut prendre des mesures. Il est impossible de ne pas en tenir compte. Le statut du territoire sur lequel nous nous trouvons, à savoir s'il est cédé ou non cédé, constitue le fondement de la poursuite contre la province. Les Premières Nations ont décidé de porter la cause devant les tribunaux pour régler la situation, Monsieur le président. Merci.

NÉGOCIATIONS COLLECTIVES

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, il y a actuellement urgence. Je ne peux pas imaginer un instant que le premier ministre aime entendre ce qui se passe dehors. Les véritables chefs assument leurs responsabilités. À l'heure actuelle, les gens du Nouveau-Brunswick ont besoin de leadership. Si j'étais premier ministre, je me serais enfermé dans la salle de négociation — je n'aurais pas expulsé les gens — pendant la fin de semaine afin de trouver une solution au conflit de travail. Monsieur le premier ministre, mettez de côté votre ego, arrêtez les démonstrations de force et soyez responsable. Soyez responsable. Il y a des gens dehors. Il s'agit de 22 000 employés des services publics qui sont très professionnels. Nous ne pouvons pas

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

oublier le personnel infirmier, qui a refusé deux de vos offres. Quand retournerez-vous à la table des négociations afin que nous puissions régler le conflit de travail?

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Vous savez, je suis d'accord sur le fait que nous voulons retourner à la table des négociations. Absolument. Toutefois, nous devons décider de toutes les questions qu'il faudra aborder. Le défi qui se pose actuellement à nous dans la province, c'est de trouver la façon de poursuivre sur notre lancée. En ce qui concerne les salaires et les autres éléments que nous offrons, comment pouvons-nous être justes et équitables pour tous, Monsieur le président? Comment pouvons-nous nous comparer à d'autres endroits semblables? Ce que nous savons, c'est que, d'un bout à l'autre du pays, des pénuries mettent à rude épreuve tous les secteurs. Cela se fait ressentir le plus dans le secteur de la santé.

Monsieur le président, nous avons fait une offre très raisonnable. Nous avons offert de fournir un régime de pension à 2 200 personnes qui n'en ont pas. Nous avons offert de régler la situation des régimes de pension, qui ne sont certainement pas viables à l'heure actuelle, et nous avons offert de faire passer le taux de rémunération des employés occasionnels de 80 % à 100 % du taux régulier. Nous avons également offert de faire des comparaisons avec les autres provinces du Canada atlantique pour l'ensemble du système, soit dans les domaines où nous manquons de personnel, dans ceux où nous sommes concurrentiels et dans ceux où nous ne sommes pas concurrentiels. Quelle offre plus juste pour les employés pourrait-on offrir...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, nous nous souvenons tous que le premier ministre a déjà dit : Si vous voulez un bon salaire, allez en Alberta. C'est ce qu'il a dit. Nous connaissons sa mentalité et son idéologie en ce qui concerne les employés. Écoutez, vous êtes actuellement l'employeur. Il s'agit de vos employés. On ne traite pas les employés ainsi. C'est un principe fondamental en matière de ressources humaines. Il faut les respecter. Il faut les valoriser. Il faut leur offrir des conditions de travail acceptables et des avantages sociaux qui nous permettront de les maintenir en poste et d'en recruter davantage lorsque nous en avons besoin. Toutefois, ce n'est pas la façon dont vous faites les choses. Vous divisez pour mieux régner. Vous mettez l'accent sur la dissuasion. Vous employez toutes sortes de stratégies. En fait, à l'heure actuelle, vous êtes pris de panique. Vous êtes pris de panique. C'est pourquoi vous avez annulé la lecture du discours du trône qui devait avoir lieu aujourd'hui. C'est pourquoi vous l'avez annulée. Vous improvisez. Vous ne savez pas ce que vous faites. Pouvez-vous, s'il vous plaît, retourner à la table des négociations? Je veux une date.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, nous avons annulé la lecture du discours du trône pour pouvoir nous occuper directement de la situation, mais nous l'avons également fait pour ne pas perdre de vue les belles choses qui se produisent dans la province.

Évidemment, le conflit de travail ne fait pas partie des belles choses qui se produisent dans la province. Toutefois, si le chef de l'opposition veut discuter de ce que nous offrons, de notre situation par rapport à celle d'autres provinces ou des avantages... Nous offrons des avantages sociaux généreux dans tout le système, que ce soit des prestations de maladie, des congés de maladie, un régime de pension, des régimes d'assurance ou des régimes de soins médicaux ou dentaires. Lorsque le tout est réuni, les gens peuvent dire : C'est incroyable, le gouvernement du Nouveau-Brunswick est un bon employeur.

Toutefois, Monsieur le président, qui paie les avantages sociaux? Ce sont tous les contribuables de la province. Beaucoup d'entre eux ne bénéficient pas — pas du tout — des mêmes avantages, mais ce sont eux qui doivent payer. Lorsque je parle de représenter tous les employés et toute la population, voilà l'objectif global. Représentons tous les gens dans la province.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Merci, Monsieur le président. Écoutez ; il y a 11 ans que j'écoute le premier ministre actuel à la Chambre, et il n'a jamais changé son discours. Je ne sais pas sur quelle planète il vit et dans quelle société il veut vivre, mais il y a une chose...

Le premier ministre vient de dire qu'il a offert des choses respectables à nos employés de la fonction publique. Monsieur le président, il y a 22 000 employés de la fonction publique qui sont actuellement en grève légale. Il y a aussi au-delà de 8 000 infirmières et infirmiers qui ont refusé à deux reprises l'offre du gouvernement. Nous parlons donc de presque 30 000 employés, ce qui représente plus de la moitié de la fonction publique. Ne me faites pas accroire quoi que ce soit, ici, Monsieur le premier ministre. Votre offre n'est pas acceptable. Revenez à la table. Mettez de l'eau dans votre vin. Soyez flexible. Respectez les employés. S'il vous plaît, réglez la situation tout de suite.

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, ce n'est pas une question de souplesse ni de manque de souplesse. Il s'agit de trouver les moyens de tracer une voie pour l'avenir. Si nous voulons parler d'une offre équitable — je sais que, actuellement, un bon nombre

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

des membres du SCFP sont sans contrat depuis trois ou quatre ans —, nous parlerons des mesures à prendre pour rattraper l'inflation. Le taux d'inflation moyen au cours des cinq dernières années a été de 2 %. Toutefois, si vous comparez la situation du secteur public par rapport à celle du secteur privé en matière de salaires et d'avantages sociaux, vous constaterez que ce que nous offrons est probablement de 20 % ou de 25 % plus élevé. À mon avis, il faut donc que tous les contribuables de la province comprennent ceci : Faisons-nous preuve d'équité envers les employés, ou ne le faisons-nous pas? C'est tout. Mettons tous les facteurs sur la table. Comment nous comparons-nous à d'autres provinces?

Vous savez, lorsque nous parlons de la question, nous entendons l'argument selon lequel, pour beaucoup de personnes, notamment le personnel du secteur de la santé, les conditions de travail et la fatigue sont en cause. Le personnel de la santé en a assez de la pandémie de COVID-19. Nous en avons tous assez de la pandémie, mais le personnel de santé de première ligne a dû en faire les frais. Voilà ce que nous devons régler ; les conditions de travail dans nos...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, il ne s'agit pas d'une danse des canards. Il s'agit d'une affaire sérieuse. Il ne s'agit pas d'une danse des canards. C'est sérieux. Lorsque je regarde tous les parlementaires du côté du gouvernement, je pense qu'ils s'endorment ou qu'ils sont gênés de constater les mesures prises par leur premier ministre ou son inaction. Il faut réparer le gâchis.

Il faut réparer le gâchis — pas ici, d'ailleurs — à la table des négociations. Enfermez-vous. Enfermez-vous. Arrêtez de mettre les gens en lock-out — de manière illégale, soit dit en passant — afin que nous puissions parvenir à trouver une solution à la grève. Quant aux employés qui sont dehors, vous n'étiez pas là pour leur parler. Moi, j'y étais. J'ai parlé avec eux. Vous n'avez même pas tenu de dialogue avec eux. Ils veulent travailler. Ils veulent servir les gens du Nouveau-Brunswick. Ils veulent un bon emploi où ils seront traités avec dignité et ils le veulent vraiment. Vous devriez respecter cela. Veuillez me donner une date à laquelle vous comptez reprendre les négociations.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je suis certainement d'accord là-dessus, et j'aimerais aussi retourner à la table de négociations. Vous savez, je n'ai pas peur d'être enfermé dans une pièce et d'insister jusqu'à ce que nous parvenions à une entente, mais celle-ci doit être équitable pour tous les gens du Nouveau-Brunswick. Il ne s'agit pas de savoir : Puis-je sortir de la pièce en vitesse? Il s'agit de savoir : Vais-je prendre les bonnes mesures, ou bien ferai-je simplement ce que les gouvernements précédents ont fait pendant des générations? Il s'agit d'un changement générationnel.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Pour ce qui est de la constance dans mon discours, Monsieur le président, je dis que rien n'a changé. Cela fait 11 ans maintenant que chaque mesure que je cherche à prendre au sein du gouvernement est axée sur l'avenir. Ce n'est pas mon passage au gouvernement qui compte le plus. Il s'agit de prendre une décision qui tient compte du prochain gouvernement et de la prochaine génération. Eh bien, savez-vous quoi? Notre province fait l'objet d'un intérêt sans précédent. Il se passe chez nous des choses qui n'ont jamais eu lieu auparavant, et nous parlerons de tout cela lorsque nous débattrons du discours du trône. Toutefois, il est maintenant temps de se pencher sur les négociations, et je suis plus que prêt à le faire en jouant cartes sur la table.

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, nous avons un gouvernement en pleine panique qui réagit et qui est impulsif. Il est punitif. Lorsque je dis que le gouvernement est punitif, nous en avons eu la preuve hier soir. Le gouvernement a choisi de mettre les fonctionnaires du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance en lock-out, pour les punir — pour les punir. Hier soir, la Commission du travail et de l'emploi a statué sur cette décision, qu'elle a jugée comme étant illégale. Elle était illégale. Monsieur le premier ministre, à quel moment allez-vous faire vos devoirs, rectifier le tir et respecter les employés de la fonction publique partout dans la province? J'aimerais que vous répondiez. Monsieur le premier ministre, vous êtes le négociateur en chef. Vous êtes le négociateur en chef.

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

[Original]

L'hon. M. Cardy (Fredericton-Ouest—Hanwell, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci, Monsieur le président.

[Traduction]

Avant de commencer, j'aimerais simplement dire que c'est un grand plaisir de revoir les députés de Victoria-La-Vallée et de Saint John-Est, même si, bien sûr, il ne conviendrait pas de dire qu'il est bon de les revoir à la Chambre.

[Original]

Pour ce qui est de cette question qui a été posée, nous acceptons pleinement quand une commission comme celle-ci nous dit que nous avons besoin de changer nos manières d'agir. Nous acceptons pleinement cela. Toutefois, c'est certainement faux de dire que les raisons pour lesquelles nous essayons d'assurer un niveau de continuité dans le système

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

d'éducation sont celles mentionnées par le chef de l'opposition. Ce n'est pas du tout le cas. Nous l'avons fait parce que, vendredi matin, nous n'avons pas reçu d'avis de la part du syndicat que les membres du personnel étaient en grève. Nous avons besoin d'offrir un certain niveau de sécurité aux parents, aux élèves et au reste de l'équipe scolaire pour assurer la continuité dans le système d'éducation. Nous avons du travail à faire. Toutefois, il y a l'équipe du gouvernement et il y a l'équipe du syndicat ; pris au milieu, il y a les élèves de cette province. Je suis ici pour les défendre et pour au moins leur fournir le plus d'éducation possible en temps de grève. Merci, Monsieur le président.

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, le ministre n'a aucune crédibilité. Il impose l'éducation virtuelle, mais il était contre la session législative virtuelle. Il n'a aucune crédibilité. Si le ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance a vraiment à cœur l'intérêt et l'éducation des enfants, pourquoi ne parle-t-il pas à son patron pour lui dire : Réglons la situation concernant cette convention collective en retournant à la table des négociations? Pas en essayant de punir les fonctionnaires de son ministère ou en essayant de trouver des solutions opérationnelles. Sans grève et avec une bonne convention collective, nous n'aurions pas le problème auquel nous faisons face. Retournons à la table. Je veux une date, une heure, quand le premier ministre demandera aux employés de la fonction publique de revenir à la table des négociations.

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Eh bien, je retournerais à la table des négociations n'importe quand, Monsieur le président. Cela ne pose aucun problème.

Tout se résume à trouver une voie à suivre appropriée. Toutefois, il n'est pas question d'un groupe en particulier. Il n'est pas question de moi. Il n'est pas question des dirigeants du SCFP. Il s'agit de prendre la mesure qui s'impose pour la province, et ce sera le principe sur lequel reposeront nos discussions dans l'avenir : Quelle sera la durée de l'entente que nous concluons?

Le défi que nous devons relever, c'est-à-dire l'autre élément lié aux discussions, est le suivant : Comment pouvons-nous faire preuve d'innovation en matière de prestation de services dans notre province? Je pose cette question depuis longtemps, mais, actuellement, la nécessité de le faire s'impose plus que jamais, étant donné qu'une pénurie de travailleurs se fait sentir un peu partout dans la province et d'un bout à l'autre du pays. L'Ontario est à

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

la recherche de 300 000 travailleurs. Lorsque vous parlez de l'Alberta... Au Nouveau-Brunswick, là où les taxes et les impôts sont les plus élevés au pays, pensons-nous actuellement pouvoir, d'une manière réaliste, faire concurrence au Québec et à l'Ontario? Pensez-vous vraiment que cela soit possible? Continuerons-nous simplement à augmenter les taxes et les impôts?

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, lorsque j'écoute le premier ministre et que je regarde mes collègues, je constate que personne ne veut le regarder. Ils veulent tous regarder ailleurs. Ils sont gênés de ce qui se passe en ce moment. Ils sont gênés.

En 2019-2020, vous aviez prévu 115 millions de dollars pour la négociation de conventions collectives, en 2020-2021, à peu près 175 millions de dollars et pour l'exercice en cours, 162 millions de dollars. Devinez quoi! Pour l'exercice précédent, vous avez enregistré un excédent, et ce, en pleine pandémie. Ne me dites pas que nous n'avons pas les moyens d'investir dans les employés de nos services publics et du gouvernement. Les fonds sont disponibles. Ils sont prévus dans le budget, mais vous ne les utilisez pas. Vous êtes au pouvoir depuis trois ans, et il y a d'importantes conventions collectives que vous n'avez pas conclues parce que — savez-vous quoi? — vous ne voulez pas investir dans la population.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, les arguments avancés sont tellement faibles, à savoir les observations qui sont faites ici au sujet d'un excédent de 1 % ou de 2 % ainsi que celles qui ont été faites plus tôt au sujet du versement d'argent lié à la pandémie. Le gouvernement fédéral a versé 2,3 milliards de dollars, et tous les fonds ont été dépensés directement dans la province comme l'exigeait le gouvernement fédéral. Nous avons dépensé 350 millions de dollars. De cette somme, 290 millions de dollars proviennent du gouvernement fédéral. Nous avons donc dépensé dans le système tous les fonds fournis par le gouvernement fédéral ainsi que d'autres fonds au titre de notre budget.

Il faut surtout souligner, Monsieur le président, qu'il ne s'agit pas de savoir si nous pouvons maintenir un équilibre fiscal pour que nos cotes de crédit restent bonnes et que nos taux d'intérêt restent bas, car nous ne savons pas comment les taux d'intérêt évolueront. Il s'agit, une fois de plus, de bâtir l'avenir. Donc, vous examinez la situation actuelle et vous dites : D'accord, qu'est-ce que cela représente? Cela représente de 81 millions à 100 millions de dollars de plus par année. Si vous examinez la situation dans son ensemble et que vous vous demandez : Cela est-il nécessaire, puisque nous ne sommes ni justes ni concurrentiels? D'accord, c'est nécessaire. N'est-ce pas? Eh bien, alors, nous le savons aussi. Toutefois, ne soyons pas...

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, les parlementaires du côté du gouvernement sont au pouvoir depuis trois ans. Ils n'ont pas négocié de bonne foi. Ils n'ont manifestement pas été en mesure de résoudre les conflits de travail qui les opposent aux employés du gouvernement. Dans son premier budget, le gouvernement avait prévu 115 millions de dollars pour la négociation de conventions collectives, dans son deuxième budget, 175 millions de dollars pour la négociation de conventions collectives et, pour l'exercice en cours, 162 millions de dollars. Nous pouvons faire le total. Beaucoup d'argent a été prévu pour les négociations collectives. Néanmoins, nous ne réussissons pas à maintenir en poste tous les membres du personnel infirmier. Ces personnes sont stressées et vivent des moments difficiles. Les employés des services publics qui manifestent actuellement veulent travailler. Ils ont été là pour nous, pour nous garder en sécurité, tout au long de la pandémie. Les fonds étaient disponibles. Pourquoi ne résolvez-vous pas les conflits de travail, Monsieur le premier ministre?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, les questions posées sont des questions que pourrait poser une personne qui n'a pas passé de temps aux Finances, mais le chef de l'opposition, lui, y a passé du temps. En fait, il sait mieux que ce qu'il dit, mais je comprends. C'est pour lui l'occasion d'épater la galerie.

L'idée, c'est que tout est cumulatif. Tout ce qui se passe concerne environ 55 000 employés ; vous ne pouvez donc pas envisager quoi que ce soit de manière isolée. Le chef de l'opposition le sait très, très bien. Oui, si vous voulez cocher une case et vous dire simplement que, eh bien, vous avez terminé telle et telle négociation, vous pouvez le faire, mais d'où proviendra l'argent des contribuables qui y sera consacré?

Ensuite, si vous dites que vous essayez de résoudre la question de la longévité et de la viabilité du régime de pension pour l'ensemble du personnel, sachant que 65 % des gens de la province n'ont pas de régime de pension, mais que vous leur demandez de payer davantage afin que les autres... Monsieur le président, il s'agit d'une question d'équité. Il s'agit de faire ce qu'il faut pour notre personnel parce que nous devons le faire. Nous avons besoin de lui, et il a effectué un excellent travail au fil des ans et tout au long de la pandémie.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Eh bien, Monsieur le président, la vérité fait parfois mal. Je le sais. La vérité fait mal. La vérité fait mal, Monsieur le premier ministre.

Nous avons été au pouvoir pendant quatre ans et nous n'étions pas parfaits. Je comprends le tout. Toutefois, il n'y a pas eu de grève. Il n'y a pas eu de grève. Vous pouvez en rire, Monsieur le premier ministre, mais il n'y a pas eu de grève. C'est un fait. Nous avons vraiment négocié de bonne foi. Nous avons effectivement réglé les questions à la table des

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

négociations, et les deux parties ont signé les conventions — 25 conventions collectives sur 26. Voilà la réalité. Je ne raconte pas d'histoires. C'est vrai.

Ce que nous voulons savoir... En fait, ce n'est pas ce que je veux savoir, mais ce que les gens à l'extérieur et les gens du Nouveau-Brunswick qui écoutent veulent savoir. Nous voulons sortir de l'impasse et régler le conflit de travail. Je vous ai posé une question à quelques reprises et je vous la pose de nouveau. Vous avez l'occasion de nous dire quand et où vous inviterez les gens à reprendre les négociations.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Comme je l'ai dit, je répondrai certainement à la question, je retournerai à la table des négociations et je suppose que les dirigeants du SCFP en feront de même. Je m'attendais à ce que cela ait lieu au cours de la fin de semaine, mais d'autres facteurs ont empêché que cela se produise. Il y a une semaine, nous sommes arrivés à la croisée des chemins en ce qui concerne une proposition qui reflétait ce que d'autres syndicats ont accepté ou débattent, et, en fait, la proposition était plus intéressante. Nous nous sommes dit : Très bien, où allons-nous revenir? Puis, lorsque certains éléments sont examinés, les gens disent : Eh bien, nous ne parlons tout simplement pas de cela.

Eh bien, Monsieur le président, la question ne porte pas sur un tel aspect. Voici ce dont il s'agit. Nous sommes disposés à mettre tous les éléments de comparaison sur la table. Sommes-nous justes ou non? Laissons les contribuables décider. Que tout le travail fait ne soit pas confiné à l'Assemblée législative. Jouons cartes sur table et disons aux gens de la province que ce qu'ils devront payer. Je ne pense pas que ce soit déraisonnable et je pense que tout le monde devrait s'y attendre si nous utilisons de manière judicieuse l'argent des contribuables.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé.

M. Bourque (Kent-Sud, L) : Monsieur le président, jusqu'à maintenant, le personnage du Grincheux a toujours été associé à Noël. Qui aurait pu penser que le Grincheux ferait une apparition le jour de l'Halloween? C'est exactement ce qui s'est produit lorsque le ministre de l'Éducation a fermé les écoles vendredi, en faisant de cette journée une journée opérationnelle, et a ainsi brisé les rêves des enfants qui avaient hâte de célébrer les activités scolaires traditionnelles précédant l'Halloween et laissé les parents se débattre pour trouver des services de garde. Ne vous méprenez pas, Monsieur le président, ce ne sont pas les travailleurs du SCFP qui ont annulé la journée d'école du 29 octobre. Le ministre et son gouvernement sont les seuls à blâmer. Alors comment le ministre peut-il justifier une mesure aussi brusque? Merci.

L'hon. M. Cardy (Fredericton-Ouest—Hanwell, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci, Monsieur le président. Je remercie le député d'en face de la question. Je vais procéder à une brève révision de certains faits. Vendredi matin à 0 h 24, le SCFP a informé le gouvernement que les chauffeurs d'autobus

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

ne se présenteraient pas au travail. Au cours de la matinée, nous avons eu écho, via les médias sociaux, d'un nombre de plus en plus grand de membres d'autres sections locales qui ne se présenteraient pas non plus au travail. Nous n'avons pas d'autre choix que de dire aux responsables du milieu scolaire que, dans l'intérêt de la stabilité et de la protection des enfants en temps de pandémie... Nous avons pris les mesures nécessaires pour pouvoir protéger les élèves de notre province et le reste du personnel.

Depuis vendredi matin, nous avons tenté de savoir exactement quelles étaient les intentions du SCFP en ce qui concerne la présence de travailleurs désignés, et ce, pour tenter de trouver une sorte de mesure d'adaptation opérationnelle. Jusqu'à présent, nous n'y sommes pas arrivés. Je serais reconnaissant au député d'en face de son appui alors que nous essayons d'atteindre l'objectif en question afin que, tout en respectant le droit de grève, nous puissions avoir des écoles ouvertes autant que possible et dans la mesure du possible, dans le contexte de la pandémie mondiale que nous essayons tous de combattre.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

[Original]

M. Bourque (Kent-Sud, L) : Monsieur le président, le gouvernement a mis en lock-out les concierges, les chauffeurs d'autobus, les aides-bibliothécaires, les aides-enseignantes et aides-enseignants et le personnel de soutien administratif. Cette mesure, qui porte clairement la marque du premier ministre, n'est pas sans rappeler les mesures similaires prises par Irving Oil dans les années 1990, lorsque cette entreprise a mis ses employés en lock-out sous prétexte de stabiliser la main-d'œuvre. Avez-vous dépoussiéré le plan de travail d'Irving, Monsieur le premier ministre? Comment expliquer autrement une action aussi incompréhensible?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Eh bien, Monsieur le président, la question posée est ironique vu que nous sommes dans une situation où nous ne pouvons pas du tout planifier pour les enfants, les parents, ni le personnel enseignant. L'idée, c'est de dire : Comment pouvons-nous assurer la continuité? Comment pouvons-nous gérer un système scolaire? Comment pouvons-nous gérer un système de soins de santé? Comment pouvons-nous le faire si, chaque jour... Je pense qu'un des dirigeants syndicaux a dit : Nous ne laisserons simplement pas au gouvernement le temps de respirer ; nous l'obligerons à continuer à sauter d'un bout à l'autre de la province.

Il n'est pas possible d'assurer une continuité pour les parents ni les enfants si une telle mentalité règne. Le ministre a pris des mesures pour assurer la stabilité, et je les ai approuvées parce qu'elles étaient nécessaires. Nous devons assurer la stabilité. Est-ce la situation idéale? Non, elle n'est pas idéale. Nous ne voulons pas nous retrouver dans cette

Questions orales

situation. Toutefois, est-ce nécessaire afin que les gens puissent au moins planifier leur journée? Voilà le raisonnement, Monsieur le président. Parfois, il faut choisir une solution moins souhaitable lorsqu'elle est préférable aux autres solutions.

M. Bourque (Kent-Sud, L) : Eh bien, j'entends parler de protéger les enfants et les gens, puis j'entends parler d'assurer la stabilité ; c'est le genre de choses que disent les gouvernements faisant autorité, Monsieur le président. Les gouvernements faisant autorité utilisent de telles excuses pour contrôler la population. C'est ce que nous voyons de la part du gouvernement actuel, et nous devons le dénoncer. C'est complètement inacceptable.

De plus, les parents en ont assez du gouvernement actuel et de son incompétence flagrante, surtout en ce qui concerne la gestion du système scolaire. Bon, nous avons entendu que 1 700 assistants en éducation ont été licenciés le 1^{er} novembre. Comment le premier ministre peut-il même commencer à justifier ces mesures tyranniques, surtout que nous savons maintenant que la Commission du travail et de l'emploi du Nouveau-Brunswick a infirmé hier soir la mesure du gouvernement? Comment la mesure est-elle justifiable? Ce n'est rien que de la tyrannie, Monsieur le président. Je vois la situation ainsi. Comment les autres la voient-ils? Merci.

L'hon. M. Cardy (Fredericton-Ouest—Hanwell, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Merci, Monsieur le président. La commission du travail a rendu une décision à l'égard des AE. Cela n'a pas changé. En ce qui concerne les membres du personnel, nous avons hâte de les accueillir au travail lorsqu'ils y retourneront une fois la grève terminée.

Je crois que le député d'en face voulait dire « autoritaire » au lieu de « faisant autorité », qui est en fait le contraire. Savez-vous pourquoi nous avons pris la mesure que nous avons prise? Nous l'avons prise afin que les parents d'enfants ayant des besoins spéciaux dont la routine habituelle a été perturbée par la grève n'aient pas à se lever à 5 h 30 tous les jours et à se demander si un AE pourra s'occuper de leurs enfants ce jour-là ; nous avons pris la mesure pour leur assurer la stabilité dont ils ont besoin. La mesure a été prise pour que les parents uniques qui peinent à joindre les deux bouts et à planifier des quarts de travail puissent y arriver.

Si les représentants de la SCFP veulent discuter d'une façon dont nous pouvons garder ouvert le plus grand nombre d'écoles possible, ils ont mon numéro de téléphone. Je les ai appelés à plusieurs reprises. J'ai hâte de leur parler, et c'est tout que je puisse dire sur le sujet.

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Monsieur le président, ce matin, dans un article de la CBC, Robert Jones a souligné que le premier ministre veut, en fait, donner aux employés des services publics un salaire inférieur à celui qu'il était ravi de leur offrir lorsqu'il était ministre des Finances. À l'époque, le premier ministre a dit que les salaires plus élevés étaient justes pour les employés et les contribuables. Qu'est-ce qui a changé? David Frank,

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

professeur à UNB, a demandé, avec raison : Voulons-nous qu'ils aient de bons emplois ou voulons-nous un service au meilleur prix possible?

J'aimerais entendre ce que le ministre des Finances actuel a à dire. Pourrait-il prendre la parole et expliquer pourquoi le gouvernement conservateur actuel ne cherche qu'une main-d'oeuvre bon marché?

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Eh bien, je ne pense pas que nous ne cherchons qu'une main-d'oeuvre bon marché. Je pense qu'il serait erroné de dire que le travail des employés membres du SCFP est considéré de la main-d'oeuvre bon marché. Je suis peiné d'entendre que le Parti libéral le considère ainsi.

N'oubliez pas que nous avons conclu de nouvelles ententes avec trois groupes ces dernières semaines. Nous avons déjà signé trois contrats, et nous en signerons un autre, je l'espère, sous peu. Des négociations sont en cours avec 13 autres groupes et des négociations commenceront avec 9 autres groupes dans les 12 prochains mois. Nous poursuivons les négociations. Nous continuons de signer des conventions. Nous travaillons avec quiconque se présente à la table pour travailler avec nous. Voilà ce que nous cherchons.

Nous savons que la province est aux prises avec des défis importants. Nous voulons les relever ensemble, avec vous, les membres de la SCFP et les 750 000 autres habitants du Nouveau-Brunswick. Nous travaillons ensemble afin d'améliorer le Nouveau-Brunswick. Voilà ce que nous faisons.

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Monsieur le président, le gouvernement cherche de la main-d'oeuvre bon marché, et c'est la raison pour laquelle il n'est pas prêt à conclure une entente avec les travailleurs de la province qui sont sur le terrain pour nous soutenir depuis un an et demi. Le gouvernement ne veut pas les rémunérer. À vrai dire, pendant ses sept ans au pouvoir, soit de 2010 à 2014 et pendant les trois dernières années, le gouvernement conservateur, n'a signé que quelques contrats. Que fait le gouvernement à la table de négociations?

Les régimes de pension à risques partagés constituent un élément important des négociations du gouvernement. Nous savons que le premier ministre veut les imposer aux travailleurs. Le gouvernement s'en sert maintenant comme outil de négociation auprès des deux dernières sections locales du syndicat qui n'ont pas adopté le régime de pension à risques partagés. Le premier ministre n'arrive pas à conclure une entente avec les 22 000 autres travailleurs. Comment cela constitue-t-il des négociations de bonne foi, Monsieur le président?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Vous savez, il est toujours bien d'inclure des faits dans ses propos. Si nous pensons à tous les membres de la SCFP qui ont un régime de pension à

Questions orales

risques partagés, c'est vrai. Ce régime a prouvé sa valeur pendant la pandémie, qui a été la pire dans l'histoire du Canada et du Nouveau-Brunswick, certainement, mais peut-être aussi du monde entier. Nous savons que, chaque année, dans le cas de deux régimes qui ne sont pas durables, un montant complémentaire est versé en plus des paiements d'environ 7 millions de dollars. Savez-vous quoi, Monsieur le président? Nous ne disons pas que le gouvernement gardera ce montant complémentaire pour lui-même. Nous disons que nous le consacrerons à un régime de pension pour les assistants en éducation, dont 2 200 n'ont aucun régime de pension. Nous consacrerons ces fonds à leur pension afin qu'ils puissent également avoir un régime de pension. Cette mesure permet à l'un des régimes de pension de devenir durable et à un autre d'être établi.

Je pense que ce que nous voyons actuellement, c'est une initiative nationale. C'est une initiative nationale pour faire avancer le dossier au Nouveau-Brunswick. M. Drost dira : Oh, non, je ne négocie pas au nom de la SCFP à l'échelle nationale, les négociations visent le Nouveau-Brunswick. Eh bien, prouvons-le.

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Merci, Monsieur le président. Les négociations actuelles sont censées porter sur un règlement salarial équitable pour 10 sections locales du SCFP, plutôt que sur les régimes de pension. Pendant la fin de semaine, la SCFP et le gouvernement ont presque conclu une entente. Ils y sont presque arrivés. Le gouvernement a offert une augmentation de 2 %. La SCFP a dit qu'elle accepterait une augmentation de 3 %. Ils étaient sur le point de conclure une entente. Il y a un juste milieu, mais le premier ministre a quitté la table. Pourquoi? Il a quitté la table parce qu'il n'a pas pu obtenir les concessions qu'il souhaitait en ce qui concerne les régimes de pension de certains membres de la SCFP. Cela ne devait pas faire partie des négociations, Monsieur le président. Pourquoi le premier ministre retient-il en otage 22 000 employés des services publics et tous les autres gens du Nouveau-Brunswick en raison de ses exigences de concessions en ce qui concerne les régimes de pension alors que les négociations sont censées porter sur des salaires justes pour les employés du secteur public de la province? Pourquoi?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, les négociations comportent bien des éléments. Elles ne portent pas uniquement sur le salaire. Oui, les régimes de pension en font partie depuis le début. L'objectif n'est pas de dire que les négociations portent seulement sur les salaires puis de continuer comme si de rien n'était. Il faut régler une situation. Je sais que la SCFP aime dire à ses membres qu'il est question d'une concession. Toutefois, quelle est la concession? Un groupe — le groupe des chauffeurs d'autobus — recevrait une pension durable, puis les gens qui n'ont pas de pension en auraient une grâce aux fonds servant actuellement à fournir aux AE d'autres régimes de pension. Où est la concession, Monsieur le président?

Je vais vous dire où se trouve la concession. Nous n'avons pas conclu une entente parce que c'est le conseil national du SCFP qui mène les négociations. C'est aussi simple que cela. Nous pouvons parler du Nouveau-Brunswick, et le conseil peut parler du Nouveau-

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Brunswick. Toutefois, c'est le conseil national du SFCP qui mène, par voie judiciaire, la lutte contre la réforme des pensions et qui pilote les négociations au Nouveau-Brunswick, ce qui est très dommage, Monsieur le président.

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Monsieur le président, la plupart des personnes dehors aujourd'hui sont des femmes. Ce sont majoritairement des femmes qui revendiquent un meilleur salaire dans des milieux de travail comprenant peu d'hommes. Ces femmes sont loin d'être payées suffisamment et elles sont loin de recevoir assez d'heures de travail pour subvenir à leurs besoins toutes seules. Ce n'est rien d'autre que de la discrimination systémique fondée sur le genre, Monsieur le président.

Dimanche, les personnes qui occupent un poste d'assistant en éducation, poste désigné comme étant essentiel pour garder les écoles ouvertes, lesquelles sont majoritairement des femmes, ont même été licenciées. Monsieur le président, je pose la question suivante : Le premier ministre mettra-t-il de côté son obsession pour les pensions et retournera-t-il à la table de négociations pour arriver à un règlement salarial équitable axé sur le salaire afin que la situation soit réglée, que les gens puissent retourner au travail et que la situation au Nouveau-Brunswick se redresse? Merci.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, vous savez, la majorité des personnes qui travaillent comme assistants en éducation et qui n'ont aucun régime de pension sont des femmes. Quelle solution offrirons-nous? Elles auront toutes un régime de pension. Nous pouvons régler la situation. Nous pouvons régler la situation pour le bien de tous. Même les travailleurs occasionnels pourront avoir un régime de pension, car le nombre d'heures travaillées ne sera pas un critère.

Monsieur le président, mettons tout sur la table. Disons-le franchement. L'intérêt national joue le rôle de fer de lance dans une question provinciale. Voulons-nous conclure une entente pour les gens du Nouveau-Brunswick ou pour le conseil national du SFCP? Voilà ce qui est à l'origine de la situation. Je crois que nous pouvons faire mieux pour les gens de la province et je suis déterminé à le faire, car nous pouvons le faire. Merci.

[Original]

M. K. Arseneau (Kent-Nord, V) : Merci, Monsieur le président. Le premier ministre dit qu'il agit pour notre avenir, mais je peux vous dire, Monsieur le président, que 75 % des gens du Nouveau-Brunswick — qui n'ont pas voté pour son gouvernement —, mon caucus et moi ne voulons rien savoir de l'avenir qu'il veut nous offrir.

Ma question est pour le ministre des Finances. Il y a eu des cadeaux de 500 000 \$ à la famille Irving, pour une propriété, en crédit d'impôt foncier ; 200 millions aux scieries ; des subventions d'électricité aux scieries ; 100 millions aux usines de pâtes et papiers ; le refus

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

d'augmenter les redevances pour les coupes forestières, ainsi que le refus d'imposer la machinerie et les équipements, dont ceux à la raffinerie Irving, à Saint John.

Ma question est pour le ministre des Finances : Pourquoi ne peut-il payer à la classe ouvrière des salaires qui permettent de vivre dans la dignité, Monsieur le président?

[Traduction]

L'hon. M. Steeves (Moncton-Nord-Ouest, ministre des Finances et du Conseil du Trésor, PC) : Merci, Monsieur le président. Nous visons précisément l'objectif énoncé, en ce moment. C'est ce que nous nous efforçons de faire. Le premier ministre a déjà dit qu'il retournerait à la table des négociations à tout moment. Il retournerait à la table aujourd'hui. Nous cherchons à obtenir un bon salaire pour les gens. C'est pourquoi nous avons proposé une augmentation de 2 %, car 2 %, c'est l'augmentation du coût de la vie. Lorsque vous faites le calcul en fonction d'un certain nombre d'années — des décennies, en fait —, la moyenne est de 2 % par année. Nous avons offert une augmentation en fonction du coût de la vie. Nous avons fait un grand pas en avant pour les AE, en particulier, en leur offrant un régime de pension, ce que ces personnes n'ont jamais eu. Elles n'ont jamais eu de pension. Eh bien, c'est une bonne offre.

Les membres du personnel dont le taux de salaire était de 80 % pourraient bénéficier d'une augmentation qui ferait passer ce taux à 100 % du taux régulier. Je parle du personnel à temps partiel qui fait le même travail. Si vous et moi faisons le même travail et que vous travailliez à temps plein, votre taux de salaire serait de 100 %. Si je travaillais à temps partiel, mon taux de salaire serait de 80 %. Nous accordons aux personnes concernées les 20 % immédiatement, ce qui représente une augmentation immédiate de 20 %. Je pense qu'il s'agit d'une très bonne offre. C'est à cela que nous travaillons, pour améliorer la vie des gens du Nouveau-Brunswick.

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Monsieur le président, il semble que les deux parties touchées par le conflit de travail ne soient pas si éloignées l'une de l'autre. La position du gouvernement consiste à faire en sorte que les contrats signés soient équitables pour les travailleurs et les contribuables et qu'ils soient viables à long terme. Les travailleurs, quant à eux, estiment que, en raison de l'inflation, des salaires et de certaines des conditions de travail auxquelles ils ont été soumis, une meilleure convention collective s'impose. Cependant, il semblerait que, même si les salaires et les conditions de travail sont effectivement des facteurs importants, le premier ministre ait déclaré que ce sont surtout les pensions qui ont bloqué les négociations.

Ma question s'adresse au premier ministre. Le premier ministre peut-il me dire exactement combien d'employés du secteur public seraient touchés par la transition du régime de pension de prestations déterminées au régime de pension à risques partagés que propose le gouvernement?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Je ne connais pas le chiffre exact. Le régime actuel de prestations déterminées concerne le syndicat des chauffeurs d'autobus, c'est-à-dire la section locale, mais je n'ai pas tous les chiffres. Nous pouvons obtenir les chiffres en question et vous les communiquer. Toutefois, je sais que 2 200 personnes bénéficieraient d'un nouveau régime de pension.

Je veux seulement le réitérer, je suppose. Tout ce que nous envisageons... Nous étions effectivement contents de communiquer les résultats du premier trimestre et nous savons que, pour le deuxième trimestre, les recettes découlant de la TVH étaient meilleures que ce que nous avions prévu. Toutefois, il ne s'agit pas de circonstances particulières à un moment donné. Il s'agit de déterminer comment l'économie évoluera au cours des prochaines années, car ce que nous faisons, c'est essentiellement nous engager à long terme. C'est pourquoi nous devons être concurrentiels, et nous avons dit : Absolument. Pourtant, quand vous examinez l'ensemble de la situation, vous vous dites : D'accord, nos moyennes sont de 20 à 30 % plus élevées lorsque tout est pris en compte. Que faut-il faire? Faut-il négliger cet aspect? Ou bien faut-il se dire que les contribuables paient un salaire équitable, mais que ce n'est peut-être pas le cas dans le contexte actuel et que nous devrions donc examiner la question? Voilà ce qui explique notre volonté de négocier, Monsieur le président.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le premier ministre.

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Merci, Monsieur le président. En raison du conflit de travail qui s'est poursuivi pendant la fin de semaine, j'ai eu l'occasion de parler à de nombreuses personnes, syndiquées ou non. Parmi celles à qui j'ai parlé, aucune ne souhaite que la grève se poursuive. Les travailleurs qui sont sur les lignes de piquetage s'inquiètent de leur situation financière et du fait que Noël est à nos portes. Les assistants et les assistantes en éducation ont les larmes aux yeux et sont impatients de retourner auprès des enfants qu'ils adorent. Les fournisseurs de soins de santé s'inquiètent des effets de la grève sur notre population malade, les personnes âgées et le dépistage de la COVID-19, et j'en passe. Les gens, jeunes et moins jeunes, souffrent. Nous avons fermé les écoles et réduit les services de santé.

Ma question s'adresse au premier ministre. Lorsque nous prenons du recul par rapport à toute la politique et à tous les éclats de part et d'autre, quel est le plan visant à ramener les deux parties à la table et à mettre fin au conflit de travail, de sorte que le gouvernement du Nouveau-Brunswick puisse se concentrer sur les éléments importants qui sont déterminants pour l'avenir de la province?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Je suis absolument du même avis que le chef de l'Alliance des gens. Nous voulons reprendre les négociations. Je l'ai déjà dit au chef de l'opposition. J'ai dit que nous voulions retourner à la table des négociations. Une date a-t-elle été prévue? Non.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Aucune date n'est prévue, mais j'espère que, après le débat à la Chambre, une date sera fixée. À l'issue des manifestations que nous avons vues, il y aura des deux côtés une volonté de négocier.

Il faut souligner, Monsieur le président, que les perturbations dont nous sommes témoins dans notre province sont intenable. Il est impossible de retourner à la table des négociations dans de telles circonstances. Par ailleurs, tous les éléments de discussion sont sur la table. Je veux dire que tout ce dont il a été question est sur la table. Je ne dis pas que nous inventons de nouveaux éléments de discussion. Tout doit faire l'objet de discussions, car, autrement, nous ne serons pas équitables envers les contribuables de la province et nous ne réglerons aucune question générationnelle. Je ne suis pas prêt à dire que nous laisserons les gens du bureau national du SCFP mener notre programme, car cela ne servirait pas au mieux les intérêts de notre province.

M^{me} Conroy (Miramichi, AG) : Monsieur le président, le gouvernement actuel a outrepassé ses prérogatives. La commission du travail a statué que le gouvernement n'avait pas le pouvoir de mettre des employés désignés en congé non payé. Tous les travailleurs essentiels devraient être de retour au travail aujourd'hui ; nos écoles pourraient donc rouvrir. Or, cela n'a pas été le cas. Les cours en ligne nuisent à l'éducation des enfants ; pourtant, le ministre de l'Éducation n'a pas rouvert les écoles. Si le ministre a déterminé quels travailleurs sont essentiels pour garder les écoles propres et fonctionnelles, alors cela ne devrait pas poser problème.

Les gens de la province veulent un semblant d'ordre et ils en ont besoin, et il faut que leurs enfants retournent à l'école. Si les travailleurs qui sont vraiment essentiels sont encore au travail, le ministre nous dirait-il pourquoi les écoles ne sont pas encore ouvertes? Peut-il rouvrir les écoles lorsque c'est avantageux pour les parents et le personnel enseignant aussi rapidement qu'il peut les fermer lorsque c'est favorable au gouvernement, pour lui permettre de faire pression sur le personnel de soutien sous-payé de notre province? Merci, Monsieur le président.

L'hon. M. Cardy (Fredericton-Ouest—Hanwell, ministre de l'Éducation et du Développement de la petite enfance, PC) : Monsieur le président, je remercie la députée d'en face de la question. Tout d'abord, l'apprentissage en ligne n'est pas une tactique de négociation. Il n'est inclus dans aucune convention collective. Il n'exerce aucune pression sur qui que ce soit. Il vise à offrir une certaine forme d'éducation à un moment où le gouvernement et le syndicat sont dans une impasse. Je demande aux parlementaires d'imaginer ceci : Si je n'avais pas eu recours à l'apprentissage en ligne, les accusations seraient les mêmes, à savoir que j'aurais gardé les écoles ouvertes pour exercer des pressions politiques en période de pandémie de COVID-19 et que je mettrais en danger la vie des élèves et du personnel. Le message aurait été le même ; j'ai donc fait un choix en fonction des seules personnes qui me préoccupent, à savoir les élèves de la province. Je n'ai pas à m'en excuser.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Lorsqu'il s'agit de savoir comment nous comptons aller de l'avant, nous ne pouvons pas, consciencieusement, dire que moins de 50 % des AE et une fraction des concierges suffisent pour justifier la réouverture des écoles en pleine pandémie de COVID-19 et pendant une période de stress additionnel. Si le SCFP veut conclure une entente avec nous, nous sommes là pour discuter. Il a mon numéro, et j'espère avoir de ses nouvelles aujourd'hui.

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, le premier ministre a dit qu'il était d'accord avec le chef de l'Alliance des gens. Cela, on le sait, car il a souvent été d'accord avec les idées de ce parti politique.

[Traduction]

Le ministre de l'Éducation veut des outils pour donner plus de stabilité aux écoles. Asseyez-vous à la table des négociations. Tel devrait être le plan du gouvernement. Négociez. Enfermez-vous. N'imposez pas un lock-out aux gens, car, de surcroît, c'est illégal. Enfermez-vous dans une salle. Négociez avec les représentants des employés afin que nous puissions en finir avec le conflit et avoir de la stabilité. Ce matin, le premier ministre disait : Nous retournerons à la table des négociations ; nous y retournerons. Nous voulons connaître la date. Quand le premier ministre retournera-t-il à la table des négociations? Il devrait peut-être y être. Il devrait peut-être faire appel à des experts en négociation ; toutefois, nous voulons connaître la date à laquelle les négociations reprendront. Cessez de vous laisser distraire par le SCFP national et ainsi de suite. Réglez la situation ici, au Nouveau-Brunswick.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Eh bien, Monsieur le président, il est évident que le chef de l'opposition a à peu près une seule priorité aujourd'hui, ce qui n'est pas inhabituel. Après une petite pause, il est de retour, fidèle à lui-même.

Il s'agit d'enjeux plus vastes. Nous sommes disposés à retourner à la table des négociations. Comme je l'ai dit, je suis d'accord avec le chef de l'Alliance des gens, mais je suis aussi d'accord avec le chef de l'opposition. Nous devrions être de retour à la table des négociations, et j'ai dit que je suis disposé à le faire maintenant. Je ne peux pas vous dire quand cela se fera, car tout dépend également de la direction du SCFP, mais je dirais qu'elle est probablement disposée à faire de même. La question se pose donc... Je sais que le ministre de l'Éducation attend un appel à ce propos ; nous verrons donc ce qui arrivera.

Je sais que, dans notre cas, qu'il s'agisse ou non des négociateurs, qui suivent d'habitude le processus et y participent directement, je suis tout à fait disposé à participer personnellement et directement au processus. C'est correct. Il ne s'agirait pas d'une

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

première pour moi. J'ai agi ainsi par le passé, et je suis tout à fait disposé à le faire.
Monsieur le président, nous verrons ce qui se passera.

[Original]

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, en toute sincérité, je demanderais que le premier ministre ne soit pas à la table des négociations, étant donné qu'il n'est pas capable de négocier des ententes ; cela est clair, car on connaît son historique. Toutefois, je demanderais ceci au premier ministre : Lorsqu'il demandera de revenir à la table des négociations, qu'il négocie de bonne foi et qu'il arrête de négocier sur la place publique, avec des annonces publicitaires qui visent à essayer de diviser les gens au Nouveau-Brunswick et de tourner la population en général — et même les parents — contre ceux et celles qui essaient d'avoir une convention collective acceptable.

Nous voulons une résolution maintenant. Par conséquent, le premier ministre peut-il nous dire — il faut qu'il nous le dise, Monsieur le président — quelle est la date du retour à la négociation? Peut-il nous indiquer cette date tout de suite? Merci, Monsieur le président.

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, je ne peux évidemment pas donner de date aujourd'hui, car je ne sais pas quand les négociations reprendront. Tout dépend de la direction du SCFP. J'ai indiqué clairement que je suis prêt à procéder ainsi. Si je suis absent de la Chambre au cours des prochains jours, je suppose que les gens d'en face diront : Eh bien, c'est une bonne chose ; le premier ministre travaille à huis clos sur la question des régimes de pension, des salaires et d'autres dossiers qui touchent aux négociations.

Néanmoins, lorsque nous examinons la situation, je pense qu'il est important de comprendre qu'il faut en tenir compte dans son intégralité. Je l'ai dit à maintes reprises. C'est pourquoi je trouve préoccupant le fait que la priorité soit tellement isolée et qu'elle ne reflète pas vraiment qui finance le tout. Ce n'est pas seulement notre gouvernement mais aussi chaque contribuable de la province qui finance le tout. Voilà d'où viennent les recettes. Selon moi, si on dissocie les deux éléments et qu'on dit que cela n'a pas d'importance, voici où il faut mettre l'accent : Bon, voici les comparaisons, voici ce qui est juste, voici ce qui est raisonnable et voici ce qui assure notre viabilité à long terme, Monsieur le président. Merci.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.